



Non fumeur chez les Sapeurs-pompiers

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 6 avril 2003

Je suis sapeurs pompiers professionnel dans un centre de secours de seine et marne, il n'y a pas d'espace fumeur dans la caserne et les machines à café sont placées dans le hall d'entrée, ce qui fait que les fumeurs se retrouvent à cet endroit que tout le monde est obligé de traverser pour venir au travail. j'ai envoyé un courrier au chef de centre, en lui rappelant la loi Evin.

Après deux courriers celui-ci m'a fait part de la solution qu'il a trouvée pour arranger tout le monde.

Il a fait installer une ventilation qui est inefficace et le local fumeur se retrouve toujours dans le hall d'entrée que l'on traverse pour aller travailler et de plus où se trouvent également les distributeurs de boissons.

que faire devant une telle mauvaise volonté ?

Merci de donner une réponse, sachant que ce problème dure depuis plusieurs mois.

Réponse :

Le corps des sapeurs-pompiers devrait être un modèle en matière de lutte contre le tabagisme dont on sait qu'il est à l'origine d'un nombre considérable d'incendies.

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la [protection contre le tabagisme](#). Consultez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. Après ces lectures, si vous souhaitez aller plus loin dans votre démarche, DNF sera prêt à vous apporter son aide : n'hésitez pas à nous contacter à nouveau.